

# Volontariat franco-allemand des collectivités territoriales à la mairie de notre ville jumelle Freudenstadt (en Forêt-Noire)



**Début : 1er septembre**  
**Candidatez maintenant !**



**La ville de Courbevoie te permet de vivre une année entière d'expérience précieuse dans le cadre d'un volontariat à la mairie de notre ville jumelle Freudenstadt, en Forêt-Noire.**

**Ta mission : mettre en place des actions de promotion du jumelage et de sensibilisation à l'Europe et à la culture française.**

**Pose ta candidature dès maintenant à l'adresse suivante :**

Fabienne Janz | Haupt- und Personalamt (tutrice du/de la volontaire français.e)

Marktplatz 1. | 72250 Freudenstadt, Allemagne

[Fabienne.janz@freudenstadt.de](mailto:Fabienne.janz@freudenstadt.de)

## Fiche d'information

### Le volontariat franco-allemand des collectivités territoriales

#### **Qu'est-ce que le service volontaire franco-allemand des collectivités territoriales ?**

Le service volontaire franco-allemand s'inscrit dans le cadre du "Service Civique" français et existe depuis 2015. Le service volontaire est soutenu par l'Office franco-allemand pour la jeunesse (OFAJ) et l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE). Les volontaires s'engagent dans un projet collectif en effectuant des missions d'intérêt général auprès d'une collectivité territoriale. Ces missions visent par exemple à promouvoir le jumelage des villes, la sensibilisation à l'Europe et les échanges interculturels.

A l'occasion du 60ème anniversaire de leur jumelage, Freudenstadt et Courbevoie ont décidé de participer pour la première fois à ce programme en 2022. A cette date, environ 6 volontaires français et 6 volontaires allemands, pour toute l'Allemagne et la France, se sont engagés pour leur ville jumelle.

Ce programme est basé sur la réciprocité. Cela signifie que Freudenstadt envoie un volontaire allemand à la mairie de Courbevoie, tandis que Courbevoie envoie en même temps un volontaire français à la mairie de Freudenstadt.

#### **Le rôle du volontaire dans l'action de la collectivité territoriale**

Les volontaires ne sont ni des stagiaires ni des apprentis. Les volontaires complètent le travail des salariés de l'organisation dans laquelle ils effectuent leur service. Ils ne remplacent pas une force de travail dans le fonctionnement courant de la collectivité territoriale. Il s'agit d'un statut particulier qui garantit que les tâches accomplies sont enrichissantes pour eux et directement utiles à l'intérêt général.

#### **Domaines d'activité possibles :**

- Collaboration à la mise en œuvre d'événements ou d'actions culturelles en lien avec le jumelage ou l'Europe (organisation, communication, logistique, etc.)
- Organisation de manifestations et d'actions dans les écoles ou les centres de jeunesse pour promouvoir le jumelage et sensibiliser à l'Europe et à la culture française.
- Participation thématique dans le domaine des relations publiques

## **Le rôle du tuteur**

Tant à Freudenstadt qu'à Courbevoie, le volontaire est encadré par un tuteur. Le tuteur est la personne de référence principale du volontaire au sein de l'organisation d'accueil. Il a pour mission d'expliquer au volontaire son statut de volontaire, sa mission, ses droits et devoirs et le sens de son engagement dans l'organisation. Le tuteur est le garant du bon déroulement de la mission. Il suit l'évolution du projet et réajuste les contours de la mission en fonction de la progression du volontaire. Il accompagne le jeune dans son parcours de volontariat et donne un cadre et des repères pour son fonctionnement dans la vie du groupe.

## **Contrat d'engagement**

Il ne s'agit pas d'un contrat de travail au vrai sens du terme, mais d'un "contrat d'engagement". Il existe trois accords entre les partenaires de la coopération :

- Contrat d'engagement entre l'organisme organisateur AFCCRE et le jeune volontaire.
- Contrat de "mise à disposition" entre Courbevoie, le volontaire allemand et l'association AFCCRE.
- Contrat de "mise à disposition" entre Freudenstadt, le volontaire français et l'association AFCCRE.

## **Horaires de travail à Freudenstadt, à convenir selon le besoin**

Lundi, mardi, mercredi : 9h – 12h / 13h – 18h

Jeudi : 9h – 12h / 13h – 17h

Vendredi : 9h – 13h

## **Participation aux séminaires obligatoires**

Les volontaires français et allemands des collectivités territoriales participent ensemble à 4 séminaires obligatoires. Ceux-ci sont organisés par l'Office franco-allemand pour la jeunesse et représentent un total de 25 jours répartis sur l'année.

L'année de volontariat commence en général par un séminaire de prise de contact le 1er septembre. L'activité au sein de l'administration municipale commence immédiatement après. Les séminaires suivants ont lieu en alternance en France et en Allemagne à la fin de l'automne/hiver, autour de Pâques et en été.

Les frais de transport et d'hébergement, y compris les repas, sont pris en charge par l'OFAJ.

## **Conditions de travail**

- Max. 35 heures/semaine, les heures supplémentaires ne sont pas autorisées.
- En cas d'événements en soirée ou le week-end (cas exceptionnels), temps de travail de 48 heures maximum sur 6 jours, ces 13 heures supplémentaires devant être récupérées, de sorte que la moyenne de 35 heures/semaine ne peut être dépassée.
- 2 jours de congé par mois, les congés pouvant être pris en bloc à la fin de l'année de volontariat après accord de l'organisation d'accueil.
- Durée de l'emploi dans l'organisation d'accueil : du 1er septembre au 31 août

## **Indemnité pour le volontaire français**

Pour l'année de volontariat 2025/2026, le volontaire français dispose d'une indemnité mensuelle d'environ 898 €, dont 558,17 € sont pris en charge par l'Agence du Service Civique et 340 € par la ville de Freudenstadt.

## **Informations utiles (sous réserve)**

- Remboursement de 50% par la mairie de Freudenstadt du « Deutschland Ticket » (paiement mensuel) : permet de prendre tous les transports publics régionaux d'Allemagne gratuitement (train et bus)
- Carte annuelle MyBahnCard 25 - 2ème classe : Remboursement du prix de la carte par l'OFAJ, dans la mesure où elle a été achetée et utilisée pour les trajets vers le premier (ou au plus tard le deuxième) séminaire obligatoire.
- Carte pour aller nager gratuitement une fois par semaine pendant 1h45 à la piscine Panorama-Bad de Freudenstadt
- Aide à la recherche d'un logement à Freudenstadt :  
Sous réserve, disponibilité d'un appartement séparé/logement mansardé à Freudenstadt-Dietersweiler, loyer (y compris consommation d'eau/électricité/chauffage/Internet et taxes sur les ordures ménagères) de 300 €/mois  
Liaisons par bus disponibles pour aller sur le lieu de travail, 6 km aller en vélo
- Freudenstadt se trouve à environ 2h de Strasbourg, 1h30 de Karlsruhe, 1h30 de Stuttgart et 3h de Fribourg en transports en commun. Ainsi qu'à 40 min en voiture du parc national de la Forêt-Noire.

## **Protection du volontaire**

Le volontaire est assuré gratuitement par l'institution AFCCRE via la société "Dr. Walter Versicherungen". Il s'agit d'une combinaison d'assurance maladie, responsabilité civile, accident et assistance à l'étranger ("Protrip-World-Volunteer 2").

Le volontaire est également assuré gratuitement auprès de la caisse des français de l'étranger (CFE) en Allemagne. L'AFCCRE traite la demande.

La période de l'année de volontariat peut être prise en compte ultérieurement pour la retraite.

## **Déroulement de la candidature**

- Mars : publication de l'offre d'emploi
- Mai/juin : entretiens d'embauche avec les responsables à Freudenstadt et à Courbevoie (également par vidéo)
- Juin : promesse d'embauche
- Juin/juillet : démarches administratives pour "l'expatriation".

## **Pour plus de renseignements**

➤ **Site web de Freudenstadt**



➤ **Interlocutrice aux services municipaux de Freudenstadt**

Fabienne Janz, Tel. 0049 7441 890 286 / [fabienne.janz@freudenstadt.de](mailto:fabienne.janz@freudenstadt.de)

(tutrice bilingue du/de la volontaire français.e)

➤ **Interlocuteur à la mairie de Courbevoie**

Bruno Guelpa, Tel 01.71.05.72.53 / [b.guelpa@ville-courbevoie.fr](mailto:b.guelpa@ville-courbevoie.fr)

➤ **Interlocuteur à l'AFCCRE**

Félix Henou Tel. 02.38.77.86.27, [felix.henou@afccre.org](mailto:felix.henou@afccre.org)

➤ **Réseaux sociaux des volontaires**



## **Bref aperçu de notre jumelage avec Courbevoie**

Les premiers contacts entre Courbevoie et Freudenstadt remontent à 1957, par le biais de l'Union internationale des maires. Au premier plan se trouvait la solidarité due aux expériences de guerre traumatisantes des maires Charles Deprez et Walter Bärnin. C'est ainsi qu'est né le lien avec la ville de Freudenstadt, qui a été considérablement détruite lors de l'invasion des troupes françaises peu avant la fin de la Seconde Guerre mondiale. Le jumelage existe officiellement depuis le 1er octobre 1961.

Freudenstadt et Courbevoie ont été récompensées par le drapeau d'honneur du Conseil de l'Europe pour leurs liens de jumelage dans l'esprit de l'Europe.

Les deux villes se sentent liées par les contrastes de leur paysage urbain ainsi que par leur côté vert commun qui fait leur qualité de vie. Courbevoie (82.000 habitants), située au nord-ouest de Paris, est connue pour son quartier d'affaires de la Défense et met l'accent sur les espaces verts et la durabilité au milieu d'une architecture urbaine de tours. Freudenstadt (23 500 habitants), située sur un haut plateau de la Forêt-Noire, est une ville moyenne animée et une destination touristique attrayante aux portes du parc national.

Les deux villes veulent donner un signal positif à l'Europe par la vivacité de leur jumelage.

Nous donnons ici des informations sur notre jumelage :

[www.freudenstadt.de/courbevoie/](http://www.freudenstadt.de/courbevoie/)

<https://www.facebook.com/profile.php?id=61557224246702>



*18.03.2025/FJ – Toutes les données sont fournies sans garantie !*